DELIBERATION N° 05 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
Rapporteur : Mme RAVON

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 97 ;

Afin d'assurer le remplacement d'un agent au sein des services techniques suite à un départ en retraite au 1er août 2018, il convient de créer un poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1er septembre 2018.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 1 an (contrat renouvelable pour une même durée si la condition de recherche infructueuse est remplie).

D'autre part, et dans une démarche de G.P.E.E.C. (Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences), la ville de Ludres souhaite anticiper le remplacement d'un agent au service communication. A cet effet, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 24 septembre 2018.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 1 an (contrat renouvelable pour une même durée si la condition de recherche infructueuse est remplie).

Il est donc nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs :

GRADE CONCERNE	HORAIRE DU POSTE	NOMBRE DE POSTES CREES
Adjoint technique	35h	1
Adjoint administratif	35h	1

Les déclarations de vacances d'emplois seront réalisées auprès du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

La commission finances, ressources humaines et administration générale a rendu un avis favorable le 13 septembre 2018.

Intervention de Monsieur Le Maire :
Aux services techniques, Monsieur CHAUPRE est parti en retraite au 1er avril 2018. Il a été remplacé au 1er septembre 2018 par Monsieur NICOLLET, date réelle de son départ en retraite.
Au service communication, M. STEMPER fera valoir ses droits à la retraite dans quelques temps. Nous avons donc recruté Mme GALL afin de la former.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er septembre 2018 ;

- de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 24 septembre 2018 ;

- de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.